FICHE INFO

Institutions de l'Union européenne

EUROPE DIRECT
Strasbourg

Elections au Parlement européen : du 6 au 9 juin 2024

Seule institution de l'Union européenne élue directement par les citoyens des 27 pays membres de l'Union européenne, le Parlement européen comptera en juin 2024, 720 députés dans son hémicycle . Il est le représentant de quelques 450 millions de citoyens européens issus des 27 Etats membres de l'UE.

Du 6 au 9 juin 2024, les citoyens européens des 27 pays se rendront aux urnes pour élire 15 députés européens supplémentaires, portant le total à 720 au lieu de 705 actuellement.
12 pays auront plus de députés… dont la France.
Les Français se rendront aux urnes le 9 juin 2024 pour élire les 81 eurodéputés français, au lieu de 79 actuellement.
De même pour l'Espagne (61) ainsi que les Pays-Bas (31), qui gagneront l'un et l'autre deux sièges.
Les autres pays à voir le nombre de leurs députés augmenter avec un représentant supplémentaire seront la Pologne (53), la Belgique (22), l'Autriche (20), le Danemark (15), la Finlande (15), la Slovaquie (15), l'Irlande (14), la Slovénie (9) et la Lettonie (8).

Pourquoi les élections s'étalent-elles sur 4 jours ?

Les pays ne votent pas le même jour.
Si en France et dans une majorité d'Etats membres, les électeurs se rendront au bureau de vote le dimanche 9 juin 2024, d'autres auront déjà voté. Le scrutin européen entend ainsi respecter les traditions électorales de chaque pays.
Les Néerlandais seront les premiers à se rendre aux urnes le jeudi 6 juin 2024 car aux Pays-Bas, le jeudi est le jour traditionnellement consacré au vote.
Cependant, les premiers résultats ne pourront être dévoilés qu'au soir du 9 juin, une fois les bureaux de vote fermés dans l'ensemble des Etats membres. Y compris dans ceux qui auront voté dès le jeudi.

Qui peut voter ?

Pour voter aux élections européennes, les Français doivent s'inscrire sur les listes électorales et être domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter.

Les **ressortissants communautaires** ayant le droit de vote dans leur État d'origine, domiciliés dans la commune où ils souhaitent voter, et inscrits sur les listes électorales complémentaires peuvent également prendre part au scrutin.

En France, l'électeur doit avoir au moins 18 ans la veille du vote, comme dans la majorité des Etats membres.

Par contre à Malte et en Autriche , la majorité électorale est fixée à 16 ans.

C'est également l'âge légal pour voter en Belgique et en Allemagne, mais uniquement pour les élections européennes, tandis que la Grèce le fixe à 17 ans.

Enfin, le vote est obligatoire dans trois pays : la Belgique, le Luxembourg et la Grèce. Des sanctions pécuniaires sont prononcées en Belgique et au Luxembourg, alors qu'Athènes n'inflige pas d'amende en cas de manquement au devoir citoyen.

Qui peut être candidat aux élections européennes?

Tout citoyen d'un État membre de l'Union européenne, âgé de 18 ans révolus, domicilié ou résident en France depuis au moins six mois et jouissant du droit d'éligibilité dans son pays d'origine, peut se présenter aux élections européennes en France sous réserve également de ne pas exercer certaines fonctions ou mandats incompatibles.

Une fois élu, **tout eurodéputé ne peut plus continuer une activité de conseil débutée moins d'un an avant son mandat, même celle d'avocat**, ni conserver le contrôle d'une société de conseil s'il l'a acquise moins d'un an avant son mandat. La loi interdit également d'exercer une activité de lobbyiste.
En vertu des règles de limitation du cumul des mandats, depuis mai 2019, **un député européen ne peut plus cumuler son mandat de parlementaire avec une fonction exécutive locale** (maire, président de conseil régional, etc.).
Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, ou départemental ou régional).

Comment se déroule le vote ?

Les députés européens : répartition par pays …

Tous les 5 ans, chaque Etat membre élit ses représentants au Parlement européen.
La répartition des sièges dépend de la population de chaque pays.
Ainsi, l'Allemagne, pays le plus peuplé, dispose de 96 eurodéputés et se place devant la France, alors que Malte, Chypre et le Luxembourg en comptent seulement 6.
La répartition des sièges garantit aussi un minimum de six eurodéputés pour les Etats membres les moins peuplés.
Plus un pays de l'Union européenne est peuplé, plus il a de députés européens.

…. et par groupe politique

Les élections européennes ont lieu au **suffrage universel direct à un tour**. Les candidats sont **élus pour cinq ans** selon les règles de la **représentation proportionnelle à scrutin de liste à la plus forte moyenne**.
Malgré ces règles communes chaque pays peut procéder à quelques ajustements. Ainsi en France, seuls les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Dans une grande majorité d'Etats membres, les électeurs votent pour une liste de candidats regroupés par tendance politique.
A Malte et en Irlande cependant, la procédure de "vote unique transférable" permet aux citoyens de choisir directement certains noms sur le bulletin en les classant.
Enfin, la plupart des Etats membres forment une seule circonscription nationale.
Par exemple, les listes proposées aux Français lors du scrutin de 2019 étaient les mêmes, peu importe le lieu de résidence sur le territoire.
Avant cela, l'Hexagone était découpée en 8 circonscriptions régionales. Chaque parti ne présentait alors pas une seule liste, mais 8 différentes selon la région.
En 2019, l'Italie, l'Irlande ou la Pologne continuaient de désigner leurs représentants européens selon ce système.

Les députés une fois élus ne siègent pas par délégation nationale, mais se regroupent suivant leurs affinités politiques. Ils sont répartis en **groupes politiques** :

Pour la **législature actuelle de 2019-2024**, la plupart des 705 députés européens sont répartis en 7 groupes politiques.

- Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique (GUE/NGL, gauche radicale)
- Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes & démocrates (S&D)
- Groupe des Verts/Alliance libre européenne (écologistes)
- Groupe Renew Europe (RE, libéraux)
- Groupe du Parti populaire européen (PPE, démocrates-chrétiens)
- Conservateurs et réformistes européens (CRE, droite souverainiste)

Groupe Identité et démocratie (ID, extrême droite)

Les autres députés font partis des non-inscrits